

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023**

La convocation a été adressée individuellement le 11 mai 2023 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le jeudi 25 mai 2023 à 19 heures 45.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, GILDAS QUIVIGER (arrivée à 19h50), CELINE COADOUR (9)

Absents : AUDREY LE GOFF, ARMEL LORCY, MAIWENN QUENTEL, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF (6)

Procurations : ARMEL LORCY à FREDERIC DRELON, MAIWENN QUENTEL à CELINE COADOUR (2)

Le Maire a demandé au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour. Cela concerne deux demandes de subvention.

La première est une demande de subvention exceptionnelle au Conseil Départementale pour les travaux de toiture sur la chapelle. Il est demandé au Conseil municipal s'il autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental. Voyez-vous une objection au rajout de ce point à l'ordre du jour ?

La deuxième concerne la validation du montant de la subvention accordée par la CCPCP. Le Maire doit être autorisé par le Conseil à signer la convention d'attribution. Voyez-vous une objection au rajout de ce point à l'ordre du jour ?

Accord à l'unanimité : ces 2 points sont donc rajoutés à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire de séance : Stéphanie LE GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

Rappel des nouvelles règles : l'élu secrétaire de séance doit rédiger le PV qui remplace désormais le Compte-rendu. **Ce PV doit rapporter les débats qui ont lieu au sein du Conseil et surtout donner les noms des Conseillers votant CONTRE ou s'abstenant.** L'heure de fin de Conseil doit être notée. Ce PV, signé par le secrétaire de séance et le Maire sera adopté au prochain Conseil Municipal. Le secrétaire de séance devra remettre son PV dans la semaine qui suit le Conseil (Ne vous inquiétez pas, je vous aiderai si besoin)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2023

Les élus ont-ils des remarques ?

- Aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal
 Observations de la part des membres à propos du PV du CM du 21/03/2023

URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 21 mars 2023

Pour information, Stéphane L'HELGOUALC'H, Maire Adjoint, a présenté au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 21 mars 2023 :

- Déclarations préalables

I.M VOISEUX Sébastien a déposé le 24 mars 2023 une Déclaration Préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa maison sur le terrain cadastré AB n° 143-28-136-141, 11 rue de la Mairie.(Accordé le 7 avril 2023)

2. M. GUEMON Jonathan a déposé le 7 avril 2023 une Déclaration Préalable pour le changement de sa porte d'entrée sur le terrain cadastré AB n°131, 4 rue de Ty Douar. (Accordé le 28 avril 2023)

- Permis de construire

1. M. BOTREL Yann a déposé le 5 mai 2023 un Permis de Construire pour la construction d'une maison individuelle de 139 m2 sur la parcelle cadastrée B1115, 32 Rue Kerhuella.

Arrivée de Gildas QUIVIGER à 19h50

SUBVENTIONS 2023

Madame Isabelle LEJEUNE a proposé au Conseil Municipal de définir le montant des subventions attribuées associations

Associations de Saint-Ségal	2022	2023 (demandé)	2023 (Voté)	Observations
Comité des Loisirs	1 000,00€	1 000€	1 000€	Prêt de salle+aide services mairie
Société de chasse 1	200,00€	250€	250€	Régulation des nuisibles
Société de chasse 2	200,00€	250€	250€	Régulation des nuisibles
Tous en forme	300,00€	300€	300€	Prêt de salle
Club de l'amitié	300,00€	300€	300€	Prêt de salle
Parents d'Elèves Ecole Julie Daubié	500,00€	500,00€	500,00€	Activité Piscine payée en direct cette année
Coopérative scolaire - Projet pédagogique	400,00€	400€	400€	
" " - Noël	429,00€	3€/enfant	3€/enfant	3€/enfant (131 élèves)
St Ségal - Couture	-	180€	180€	Prêt de salle

Associations extérieures	2022	2023 (demandé)	2023 (Voté)	Observations
Rés'Agri	64,00€	64,00€	64,00€	
POLYSONNANCE	500,00€	950€+400€ animations marché	400€ animations marché	

Vote : Unanimité

CONTRAT AVEC LA SPREV POUR LES VISITES ESTIVALES DE LA CHAPELLE SAINT-SEBASTIEN

Gérard KNIPILLAIRE, délégué aux Affaires Culturelles et au Patrimoine, a rappelé que traditionnellement la Commune de Saint-Ségal convie d'un accord avec la SPREV pour les visites de la Chapelle Saint-Sébastien durant la période estivale. La SPREV met à disposition de la Commune un guide pour une durée de 30 jours (24 jours de présence). En contrepartie, la Commune se charge de lui trouver un hébergement (Presbytère de Pleyben disponible cette année). La formation du guide sera effectuée par Gérard lui-même.

Le guide sera présent du 17/07/2023 au 13/08/2023. Les horaires d'ouverture de la Chapelle seront :

Du lundi au vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Le Dimanche : de 14h30 à 18h30.

La Commune participe aux frais à hauteur de 700€. La facture sera réglée à l'ordre de la SPREV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE ces dispositions

- ACCEPTE la participation financière de 700€ demandée par la SPREV

Vote : Unanimité

PARTICIPATION FINANCIERE ECOLE DIWAN

La Présidente de l'école « Diwan Kastellin » a sollicité pour cette année scolaire le versement du forfait communal des élèves domiciliés sur la commune de SAINT-SEGAL. Le paiement de ce forfait concerne deux élèves saint-ségalais scolarisés en maternelle et en primaire.

En effet, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance rend systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves des écoles Diwan. Le calcul de ce montant se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commune a estimé le cout d'un élève scolarisé dans le primaire à 150€ et 450€ pour un élève de maternelle.

Le Conseil Municipal doit valider un versement de 600€ pour la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2022-2023 :

LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT:

-VALIDER le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2022-2023 : **600€**

Vote: Unanimité

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - DEMANDE DE SUBVENTION

Mickael BERNARD, Maire-Adjoint, a précisé qu'il est nécessaire de refaire les tracés sur le parking et les accès de l'école Julie DAUBIE. Cette action prend véritablement en compte la sécurité des enfants et des piétons.

Un devis a été établi par CDL Signalisation pour un montant HT de 3 042.58€

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Le Conseil Municipal doit donc **AUTORISER** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police pour l'année 2022.

Vote: Unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION « PATRIMOINE CULTUREL »

Le Maire a précisé qu'il est judicieux de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Un devis a été établi par Couverture de l'Aulne pour un montant HT de 27 922.01€

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Patrimoine protégé (monuments historiques).

Pour rappel, la toiture de la Chapelle est en mauvais état (elle prend l'eau depuis plusieurs années).

La DRAC a déjà validé une subvention à hauteur de 50% du montant de la facture de Couverture de l'Aulne soit 13 961€

Le Conseil Municipal doit donc **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention complémentaire (30% ou 20%).

Vote : Unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION « REVITALISATION DU CENTRE-BOURG » AVEC LA CCPCP

Frédéric DRELON, Maire, a rappelé que la Commune avait demandé à la CCPCP une subvention pour son opération de déconstruction/reconstruction menée en partenariat avec l'EPFB et Finistère Habitat.

Par délibération n° 2018-141, le Conseil Communautaire avait accordé une subvention de 62 500€ mais le montant de l'opération a été inférieur aux prévisions et le fonds de concours de la CCPCP ne peut être supérieur au cout supporté par la Commune.

Pour rappel, le cout définitif de cette opération a été de 88 085.79€.

L'autofinancement de la Commune est de 44 043.79€

La subvention de la Communauté de Communes sera de 44 042€

Par délibération n°2023-068 du 4 avril 2023, le Conseil Communautaire a validé à la Commune de Saint-Ségol une subvention de **44 042€ pour cette opération.**

Le Conseil Municipal doit donc :

- **AUTORISER LE MAIRE** à signer la convention afin d'obtenir le versement de cette subvention

Vote : Unanimité

AFFAIRES DIVERSES

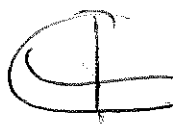


Tirage au sort des jurés d'assises : Il a eu lieu en mairie. Madame BODIOU Sandrine a été désignée pour l'année 2024.

Evocation des manifestations à venir sur Saint-Ségal

Travaux de voirie KERHUELLA : la 2^{ème} tranche va être lancée cette année. Le montant de cette deuxième tranche est estimé à 71 000€ HT. Il n'est donc pas nécessaire de faire un marché public (inf. seuil). Les entreprises vont être sollicitées en direct et le CM devra se réunir en juin pour valider le prestataire retenu pour cette deuxième tranche. Dans l'idéal, les travaux auront lieu en septembre/octobre 2023.

Ordre du jour prochain CM : Renouvellement de la Commission de révision des listes électorales + validation 2^{ème} tranche Kerhuella + nouvelle Convention avec le Conseil Départemental pour le Breton à l'école.

Fin de la séance à 20 heures 30

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>S.LE GUILLOU</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>F.DRELON</p> 
---	--